

NUMÉRO DE LA DÉCISION : MCRA08-00052  
DATE DE LA DÉCISION : 20080826  
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 6-Q-330392-104-SI  
NUMÉRO DE LA RÉFÉRENCE : M08-80508-2  
PERSONNE DÉSIGNÉE : Johanne Clermont

---

Personne visée

9104-8983 QUÉBEC INC.

Demandeur

### **DÉCISION**

[1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom 9104-8983 QUÉBEC INC..

[2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec<sup>1</sup>.

[3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup>Décision, 98, G.O.Q. 1998.II.6006.

<sup>2</sup>L.R.Q. c. P-30.3.

**PAR CES MOTIFS,**

**la Commission des transports du Québec :**

**ACCUEILLE**

la demande;

**AUTORISE**

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après :

MARQUE

: FREIG

ANNÉE

: 2005

NUMÉRO DE SÉRIE

: 1FUJA6CK85LU93040

À L'ACQUÉREUR SUIVANT

: DCFS CANADA CORP.

---

Johanne Clermont  
Personne désignée